

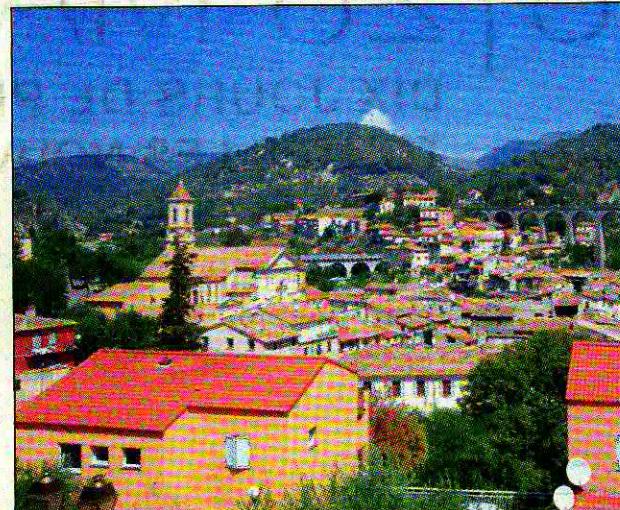
samedi 19 mars 2011

## L'Escarène

# Budget 2011 : investissements maintenus à la hausse

« Nous engageons un budget dynamique, qui correspond à une écoute attentive et aux difficultés des administrés. Avec une volonté d'aller de l'avant et de poursuivre le travail accompli par la municipalité. C'est un budget équilibré, juste et solidaire. » C'est en ces mots que le maire, Pierre Donadey, lors du dernier conseil municipal, en présence de Gilles Granger, trésorier percepteur du canton, a résumé les grandes lignes du budget 2011. À cette occasion, les comptes administratifs et de gestion de l'année 2011, ainsi que le budget 2011 ont en effet été votés à l'unanimité.

**Des projets structurants**  
Le maire a également indiqué que « depuis l'année 2008 et sans emprunt, l'autofinancement de la commune a augmenté de 45 % et les in-



Le village se modernise et s'embellit. De nombreuses mises en chantier en 2011 devraient contribuer à l'amélioration du quotidien.  
(Photo J.-P. B)

vestissements de 56 %. » Avec 7 790 000 €, le budget investissement est en hausse et comporte des projets structurants. Il permettra, après la station d'épuration écologique inaugurée

dernièrement, la mise en chantier du nouveau groupe scolaire et la poursuite de la rénovation du patrimoine communal. Sont également inscrits dans ce budget : l'extension des réseaux

d'eau et d'assainissement dans les quartiers des Prats inférieurs, Prats supérieurs, Vigna, Pighiéra, Montagnac et Blancarde.

### Légère baisse des taux d'imposition

Le budget de fonctionnement, lui, reste stable, avec 2 340 000 €. Les subventions aux associations et l'aide au ravalement de façades pour les particuliers sont reconduites dans les mêmes proportions, pour 2011, à hauteur de 95 000 €. Le prix de l'eau reste inchangé.

Les taxes communales vont, cette année encore, être réduites. Les taux d'imposition s'établissent à 15,47 % au lieu de 15,50 % pour la taxe d'habitation, 14,46 % pour le foncier bâti au lieu de 14,48 %. Le foncier non bâti est à 44,95 % au lieu de 45 %.

J.-P. BELLOMIA